

## **E. Dronsart.**

### **F. — MATÉRIEL.**

Il nous semble difficile de traiter, dans les détails, la question du matériel indispensable en cas d'action de secours. Cette question a déjà d'ailleurs été traitée à plusieurs reprises.

Il ne faut pas exagérer les difficultés qui se produisent pour l'achat ou l'acquisition de ce matériel.

Un des moyens à préconiser est l'établissement au siège central et dans les sections locales de fichiers de firmes qui s'engagent à fournir rapidement le matériel nécessaire.

Il y a toutefois lieu d'emmagasiner, dans nos dépôts, certains objets spéciaux : matériel de transport, matériel d'éclairage, vêtements spéciaux, pompes, tanks pour distribution d'eau, cuisines portatives, etc.

### **Présentation du rapport de M. Dronsart.**

En présentant son rapport, dont le résumé, distribué aux experts, est publié ci-dessus, M. Dronsart, directeur de la Croix-Rouge de Belgique, développe des considérations d'ordre psychologique et technique fondées sur les expériences faites en Belgique.

En cas de calamités, c'est au Comité central de la Croix-Rouge qu'il appartient d'assurer l'unité d'action. Les collaborateurs que ce Comité envoie dans les régions sinistrées doivent joindre à la compétence technique et au dévouement le tact qui leur permet d'agir en complet accord avec les délégués locaux et de comprendre la population éprouvée dont ils doivent parler la langue ; il convient qu'ils représentent les diverses tendances de la région et qu'ils agissent constamment avec impartialité, justice et bonté.

Le contact doit être maintenu de manière permanente entre la Croix-Rouge et les pouvoirs publics. En ce qui concerne les fonds de secours, il importe de constituer un capital inaliénable. Les sections locales doivent connaître leur rôle. Des mesures de contrôle s'imposent

## Organisation des services de secours en cas de guerre ou de calamité.

dès qu'une catastrophe se produit. La Croix-Rouge collabore avec les œuvres officielles et privées du pays, ainsi qu'avec les œuvres internationales. Il faut s'organiser dès le temps de paix. Au lieu d'équipes — groupements nettement déterminés et quelque peu rigides, — M. Dronsart préfère parler d'un personnel sanitaire qu'on forme de telle manière qu'il puisse s'adapter aux besoins ; il doit être nombreux <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La discussion qui a suivi le rapport de M. Dronsart est résumée ci-dessous, pp. 260-262.